

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

Date : 1 September 2022

Version : 1





1 Introduction

Notre raison d'être incarne la volonté d'avoir "un impact positif sur le monde dans lequel nous vivons" et est la source de nos engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Les achats et approvisionnements jouent un rôle important sur l'impact de delaware, c'est pourquoi nous nous engageons à privilégier la sélection de fournisseurs, produits et services qui respectent les personnes et l'environnement. Pour ce faire, les #peopleofdelaware initient, relaient et font partager aux fournisseurs de delaware leur volonté de promouvoir des achats responsables

La capacité des fournisseurs à s'engager et à traduire ces engagements fait partie des critères d'évaluation retenus par delaware tout au long de la relation avec ses fournisseurs. delaware invite ses fournisseurs à s'engager et à agir à ses côtés, à travers l'adhésion à la présente Charte des Achats Responsables et Solidaires.

2 Définition

Les achats responsables chez delaware

L'achat responsable correspond à toutes transactions commerciales intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

3 Engagements

3.1 Social

delaware s'engage à appliquer les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et attend le même engagement de ses fournisseurs. (Ces Principes clarifient les modalités de respect, quels que soient les pays, des principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (éditée par l'ONU en 1948) et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment :

- L'interdiction du recours au **travail forcé** ou obligatoire et aux mauvais traitements des employés. Ceci inclut l'interdiction de toute pratique d'esclavage moderne et de traite d'êtres humain. delaware s'engage expressément à ne pas utiliser de main-d'œuvre contrainte et ne s'associera avec aucun fournisseur privant leurs collaborateurs de leurs papiers d'identités dans l'objectif de limiter leurs libertés.

- L'élimination du **travail des enfants**. delaware rejette toute forme de « travail des enfants » comme décrit dans les conventions et recommandations de l'OIT. Nos fournisseurs ne peuvent employer des salariés qui n'ont pas l'âge minimal légal, ni travailler avec des sous-traitants, partenaires et, ou fournisseurs tolérant le travail des enfants et doivent pouvoir justifier d'avoir mis en œuvre tous les moyens possibles pour vérifier l'âge de leurs collaborateurs.

- L'absence de **discrimination**. Aucune distinction, exclusion ou préférence ne doit être fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap. delaware privilégie et encourage fortement le recours à des fournisseurs issus du milieu protégé tels que les entreprises du secteur adapté notamment les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

- Le respect de la **santé et de la sécurité**. delaware garantit des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes à son propre personnel, celui de ses sous-traitants, des intervenants liés à l'opération, des populations avoisinantes, et des utilisateurs de ses produits. De même, nos fournisseurs doivent s'engager à maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail et dans la chaîne de valeur en vérifiant régulièrement la conformité de leurs installations aux normes du pays.

- L'attribution d'un **salaires** et d'un **temps de travail** décent en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations des pays où ils exercent, en termes d'heures de travail et de temps de repos. L'attribution de l'ensemble des **cotisations sociales** de droit local régulière et la recherche de solutions de couvertures au profit de ses salariés s'il n'y a pas de système d'assurance maladie et retraite obligatoire dans le pays.

- Le respect de la **liberté** d'expression, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.



- L'adaptation des pratiques pour faciliter l'ouverture de nos appels d'offres **aux petites et moyennes entreprises**.

- La vigilance vis-à-vis de notre **responsabilité territoriale** en créant un tissu de relations qui contribue à sa cohésion et à son développement et en privilégiant une économie circulaire avec des fournisseurs locaux et des circuits courts.

3.2 Environnement

delaware met tout en œuvre pour limiter les impacts sur l'environnement de ses activités et s'engage à s'assurer de la nécessité de tout achat avant commande. Une fois la nécessité avérée delaware s'applique à s'associer avec des fournisseurs qui œuvrent pour :

- Respecter les **lois et réglementations** environnementales en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités et disposer des permis nécessaires à l'exercice de son activité et se conformer à leurs prescriptions.

- S'assurer d'une **production responsable, d'un stockage adapté des produits et d'un transport vertueux**. Maitriser et/ou minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement, notamment en termes de consommations, d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution et de production de déchets.

- Développer des **technologies respectueuses** de l'environnement en limitant l'impact environnemental des produits ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie et s'efforcer de les proposer dans les offres faites à delaware.

- Intégrer des critères liés au respect de l'environnement dans la sélection de ses propres fournisseurs et sous-traitants

3.3 Ethique

Chaque collaborateur delaware qui est en contact avec un fournisseur s'engage à :

- Sélectionner les fournisseurs sur la base **d'appels d'offres** équitables en instaurant les conditions d'une **concurrence loyale** prenant en compte coût, qualité, services et délais mais aussi l'adhésion aux valeurs et à l'esprit de la présente Charte

- Assurer la transparence et le respect des règles relatives aux procédures de sélection en informant clairement et préalablement les soumissionnaires des modalités applicables à toute mise en **concurrence**. (18 & 16)

- Respecter son **indépendance** et son identité en assurant la gestion des risques liés aux fournisseurs et notamment le respect d'un niveau de dépendance économique raisonnable avec delaware / étant vigilant vis-à-vis du risque de dépendance réciproque.



- Respecter les bonnes pratiques de gestion des fournisseurs favorables au développement de **relations collaboratives et établir une relation de confiance durable, saine et équilibrée** notamment en respectant la stricte **confidentialité des informations** non publiques qui leur sont communiquées ainsi que les droits de propriété intellectuelle de leurs fournisseurs, dans le respect des lois applicables.
- Ne tolérer aucunes formes de **pratiques anticoncurrentielles** ni aucunes atteintes illicites au libre jeu de la concurrence, telles que : les ententes ; les abus de position dominante, les comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme.
- L'aider à répondre aux attentes de delaware en mettant en œuvre un **suivi fournisseur** continu pour assurer des prestations conformes aux exigences attendues par delaware et notamment le respect de la présente Charte ;
- S'engager à proposer aux fournisseurs le recours à la **médiation** pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.
- Assurer une **relation financière responsable** vis-à-vis des fournisseurs en respectant les délais de paiement légaux, en appliquant ces dispositions de façon stricte et sincère.

3.4 Général

Le respect, au quotidien de delaware, de l'ensemble des principes énoncés repose sur le professionnalisme des #peopleofdelaware qui sont formés au savoir-faire et savoir-être et se doivent d'adopter un comportement éthique et responsable à l'égard des fournisseurs.

4 Engagements fournisseurs

Le fournisseur se doit de communiquer à delaware toutes les informations nécessaires à la réalisation des bilans environnementaux et sociaux de ses produits et services et de leurs reportings respectifs. Pour se faire, delaware encourage ses fournisseurs à mettre en place un processus de suivi leur permettant de prévenir et de gérer tout risque ayant un impact environnemental et/ou social tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Le non-respect par le fournisseur de l'un de ces principes peut constituer un motif légitime de suspension de la relation commerciale. Dans ce cas, delaware pourra suspendre temporairement ou définitivement ses commandes, sans contrepartie.